

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 22468

présenté par

M. Michels, Mme Cloarec-Le Nabour, Mme Wonner, M. Marc Delatte, M. Girardin et
Mme Gaillot

ARTICLE 25

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.